

TRAMWAY : LIGNE 2

Enquête d'Utilité Publique du 15 septembre au 31 octobre

Le moment est venu pour chacun de s'exprimer.

L'enquête d'utilité publique permet d'informer la population sur un projet et de recueillir son avis.

Les commissaires enquêteurs, compétents, indépendants et impartiaux sont nommés par le préfet et rendront à celui-ci un avis en fin d'enquête.

Cet avis qui prend aussi en compte la réalité et la qualité de la concertation préalable au projet, peut être favorable, favorable avec recommandations, favorable avec modification ou défavorable.

Le tramway c'est génial !

S'il permet de réduire la circulation automobile
S'il transporte **rapidement** un maximum de personnes
S'il ne coûte pas une fortune à construire
S'il est complété par des lignes de bus efficaces
S'il est avant tout au service de l'utilisateur
S'il respecte les piétons, les cyclistes et les riverains

Le tracé de l'agglomération ne répond à aucun de ces critères !!

Concertation ou Information ?

Les réunions de concertation se sont révélées être de simples réunions d'information sur le tracé de l'agglomération, chaque proposition alternative étant systématiquement rejetée.

Des achats anticipés ont lieu depuis plusieurs mois sur un tracé présenté comme définitif alors qu'il n'a pas été encore soumis à l'enquête d'utilité publique !

**Soutenez les propositions du Collectif-tramway*
qui figurent au dossier de l'enquête !**

*<http://collectiftramway.free.fr>

Comment participer à l'enquête ?

Venez consulter le dossier et y consigner votre avis aux heures d'ouvertures des Mairies de :

**Montpellier,
Le Crès,
Jacou,
Castelnau,
St Jean de Védas,**

Et au siège de l'agglomération

Vous pouvez transmettre aussi votre avis par écrit à :

Monsieur le Président de la Commission d'enquête tramway
Communauté d'Agglomération de Montpellier,
50, place Zeus,
BP 9531 MONTPELLIER CEDEX 01

Vous pouvez rencontrer un membre de la commission* :

- * le 15 septembre 2003 de 9h à 12h à la Communauté d'Agglomération de 14h à 17h à la mairie de Montpellier
- * le 19 septembre 2003 de 9h à 12h à la mairie de St Jean de Védas
 - * le 20 septembre 2003 de 9h à 12h à la mairie de Montpellier
 - * le 24 septembre 2003 de 9h à 12h à la mairie de Jacou de 14h à 17h à la mairie du Crès
- * le 2 octobre 2003 de 9h à 12h à la Communauté d'Agglomération de 14h à 17h à la * le 9 octobre 2003 de 9h à 12h à la mairie de St Jean de Védas de 14h à 17h à la mairie de Montpellier
- * le 13 octobre 2003 de 14h à 17h à la mairie de Castelnau le Lez
- * le 18 octobre 2003 de 9h à 12h à la Communauté d'Agglomération
 - * le 22 octobre 2003 de 9h à 12h à la mairie de Crès de 14h à 17h à la mairie de Jacou
- * le 29 octobre 2003 de 14h à 17h à la mairie de St Jean de Védas
 - * le 30 octobre 2003 de 9h à 12h à la mairie de Montpellier
- * le 31 octobre 2003 de 9h à 12h à la mairie de Castelnau le Lez
- * le 31 octobre 2003 de 14h à 17h à la Communauté d'Agglomération

* Les associations peuvent prendre rendez-vous avec le Président : **06 17 81 01 01**